L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 3 DECEMBRE 1885

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Immédiatement une nourrice. S'adresser chez Mme Gandolfo, 56 rue St-Louis. 3 dec—1f

On demande—Une femme d'un certain âge, blanche ou de couleur, parlant le Français, pour prendre soin d'un enfant et aider au ménage. S'adresser, 617 rue St-Charles. 29no 7f

A LOUER.

A louer.—2me et 3me étages, 10 chambres, coin Royale et Ste Anne. S'adresser 73 rue Ste-Anne. 29nov 1f

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept 1f

A louer.—La belle résidence de famille portant le No 265 rue Dauphine, près Ursulines, possession immédiate. S'adresser à Mme Vve TROTOT, 296 rue Villeré. 28 nov—6f

A VENDRE.

A vendre.—Une GROCERIE faisant de bonnes affaires dans le Deuxième District. S'adresser au bureau de L'ABEILLE, aux initiales J. C. 17 nov—mar jeu sam—1m

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, de Ste Anne et Bourbon, convenable pour affaire quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET,
38 Passage de la Bourse.
29nov—1f

A VENDRE.—Pour cause de départ, un CAFE de première classe, situé dans le Quatrième District. Pour informations, s'adresser à CHARLES PYJO, grocery, rue du Marais et Gasquet. 27 nov—7f

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre de la bouche et leur art.
Pose de palais artificiels.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conmettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Chaque candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 3246.

PREMIER ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Compagnie d'Assurances
DU PELICAN,
de la Nouvel e-Orléans.
Bureau 82 rue du Carmel, Nouvelle-Orléans

Du commencement des affaires, le 21 février 1884, à la clôture de l'année finissant le 31 décembre 1884.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant; Primes reçues durant la période expirant le 31 décembre 1884.

Sur les risques d'incendies	$90,692 93
Sur les risques de mers	433 18
Sur les risques de rivières	1,328 25
	$92,454 36
Moins les primes non expirées	24,017 93
Primes échues jusqu'au 31 déc '84	$68,436 43

PERTES PAYEES.

Sur les incendies	$20,717 73
Sur les rivières	1,238 25
	$21,955 98
Réassurances et primes remboursées	6,954 10
Dommages moins l'intérêt	9,414 24
	$29,417 58
	$51,373 56
Profits nets	$17,062 87

ACTIF

Comptant	$ 8,567 71
Billets actions	251,830 29
Prêts et nantissements	26,978 00
Mobilier et installation bureau	2,056 93
Bons à prime	2,768 75
Bons en vue de collection	20,354 12
	$338,555 80

PASSIF.

Capital souscrit	$294,475 00
(Capital autorisé $300,000)	
Réserve vous les primes échues	24,017 93
	$318,492 93
Surplus	$17,062 87

NO MCCAFFERY, Président.
J. V. DONOVAN, Secrétaire.

A une réunion des directeurs le 15 janvier 1885, il a été unanimement résolu qu'un intérêt dividende de HUIT POUR CENT serait déclaré payable des profits aux actionnaires sur les actions payées.

J. V. DONOVAN, Secrétaire

DIRECTEURS.

JOHN BLANK, T. BROPHY
MCCONWAY, GEO. YOUNG,
WM. COLEMAN, G. DOYLE,
THOS DUNNE, GEO. FARRELL,
JOS. FROMHERZ JOHN SYNES,
PETER S. LAWTON, SIMON ROMANUS,
THOS J. MORAN, JOHN NELSON,
P. QUINN THOS. G. RYAN,
M. J. SCHWAMM PHILIP THOMPSON
JOHN WALLE.

L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
—
LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
PERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 DECEMBRE 1885
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE REDUCTION!
Pas d'Ajournement!
PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE	$150,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 15 DEC. 1885.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE.
100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 do de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000
2,279 Lots s'élevant à		$335,500

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de	$200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de	$20,000
100 Lots d'approximation de	$100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de	10,000
100 Lots d'approximation de	$75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de	7,500
9,279 Lots s'élevant à		$535,000

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 et plus.)

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.,
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la Nouvelle-Orléans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur, améliorée, comme comme le No 169 rue St-Charles.

Donnant actuellement un revenu de $150 par mois.

Dans l'affaire de Walter Pugh vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 15,774.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, désigné comme lot No. deux, faisant partie de l'Ilet compris entre les rues Girod, Julie, St-Charles et Carondelet; le dit lot mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent soixante pieds, borné sur un côté par la propriété de Dame Veuve Baptiste Jourdain et sur l'autre côté par celles de Fielding L. Turner. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, connu comme le No. 169 rue St-Charles, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Etant la même propriété dont la dite veuve précédente a acquis comme bien paraphernal de Lucius Holmes Place, d'après un acte pardevant Edward G. Mitchell, autrefois notaire en cette ville, à la date du 30 mars 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28nov—déc5,12,19,24,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sarah Hirsch vs. Alex. Shlenker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,917.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Constance, Erato et Thalia et désigné comme le numéro deux sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt-sixième jour d'avril 1833 et déposé en l'étude Félix de Armas, ancien notaire en cette ville; lequel dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds environ, entre lignes parallèles.

La propriété dont elle a été acquise par le défendeur de Joseph Guillaume par acte passé pardevant le dit Coffey, notaire, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent soixante-seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28nov—28,—5,12,19,26 30déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie C. Rathbone vs. Mme J. H. Reynolds et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,307—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 décembre 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un grand lot assorti de meubles, effets mobiliers, installations et autres articles, au local No 139 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 nov—déc 1,5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. B. Ringrose vs. Fred. J. Leland

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 15,695—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, sur les lieux désignés ci-dessous, SAMEDI, 5 décembre 1885, à 10 heures a. m., la propriété suivante :

Un ameublement de chambres, 11 pièces, 1 sommier acier, un matelas en nonnee, un sideboard, six chaises en cuir, table à rallonge (extension), et un ameublement de salon 10 pièces, etc., le tout se trouvant dans mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre rues Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24nov—dec1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jos B. Whitehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,285—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 novembre 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Joseph B. Whitehead, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Girod, Lafayette et Front, désigné comme lot numéro quinze d'après le plan de J. Bell, et mesurant trente quatre pieds et deux pouces de face à la rue Fulton et vingt-quatre pieds trois pouces à la rue Front sur vingt, dix neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro quatorze, et cent vingt pieds un pouce et deux lignes de profondeur en face à la rue Gravier.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
nov 25—déc 2,9,16,23,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur et améliorées dans les deuxième et troisième districts.

Antoni Frey vs. Charles Gaulon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,327—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain terrain, situé dans le faubourg Tremé (nouveau District) de cette ville désigné par le numéro 12 de l'Ilet compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément au plan de Jules Mouhanem, architecte et voyer de ladite ville, en date du 9me jour de juin 1845, et déposé en l'étude de Lucien Hermann nécessairement et ledit lot mesurant et contenant et touche au lot de l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre pieds de front à la rue St-Philippe et la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

2° Un certain terrain, situé dans le faubourg Tremé de cette ville, désigné par le No onze du même Ilet, compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moulhanem, le dit lot ayant la même contenance et mesure que le numéro douze du dit plan ci-dessus décrit, par Henry Moulhanem, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes parallèles.

3° Un certain terrain situé dans le faubourg Tremé et dans le même Ilet, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur. Les dits lots sont désignés par les numéros onze et douze d'un autre plan du dit plan ci-dessus décrit, par Henry Moulhanem, et mesure comme suit, à savoir :

Le lot numéro treize mesure trente six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Le lot numéro quatorze mesure trente six pieds un pouce et deux lignes de face et même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Le lot numéro quatorze mesure trente six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Ces dits lots sont désignés par les numéros treize et quatorze d'un autre plan d'ici, dressé par Henry Moulhanem, et mesure comme suit, à savoir :

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges appartenant à la dite propriété, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Homer, Elmire et Chengut et désigné comme lot numéro onze dans l'Ilet mesurant quarante pieds de façade un plan dressé par Arthur De Armas, arpenteur, en date du 28 février 1870, lequel plan est déposé comme référence au bureau de W. H. Seymour, notaire en cette ville, d'après le dit plan, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de cent vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, mesure française.

Propriété acquise par le défendeur en un achat du plaignant, conformément à un acte pardevant Alphonse V. Phillips, notaire, le 30 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 nov—21,28—déc 5,12,18,22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare de faire l'acquisition d'une résidence magnifique dans l'une des meilleures parties de la ville et dans un quartier des plus aristocratiques. Vente importante par le Shérif Civil de la cédule foncière de valeur formant l'encoignure des rues Prytanée et Septième, lot borné par les rues Colisée et Hôtel des Postes, lots 127 donnant sur la rue Prytanée et 214 pieds sur la rue Septième. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. Walter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, le 16 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prytania, Coliseum, Sophie et Hôtel-Dieu; la dite propriété mesurant une façade totale de cent vingt sept pieds à la rue Prytania sur une profondeur en façade à la rue Sophie de deux cent quarante pieds plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de la Mechanics and Traders Bank par acte passé pardevant N. H. Trist, notaire, le 1er décembre 1877, titre enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 309.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 24—1 8 15 22 déc

La plus grande merveille du siècle—Madame Malon, rue St. Joseph 305, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, sait prête à donner des informations relatives aux affaires du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré des cures les plus merveilleuses à ch la science de médecine ordinaire est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux au froid. Toute filière décrépitant une connaissance doit recourir à l'. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète. 8nov 1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duff vs John Davidson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,767.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quinze dans l'Ilet quatre vingt-cinq (85) de l'ancien faubourg Lacoste, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Massy, anciennement notaire, le 1er juin 1842; le dit lot mesure trente-six pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et usages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur H. J. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er déc—1,8,15,22,29—jan 2.

VENTE DE SUCCESSION.

Succession de John R. Gaines

EN VERTU D'UN ORDRE DE L'HONorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, l'offrirai en vente, sur les lieux, à midi, SAMEDI, 26 décembre 1885, le cottage à double corps de logis, No 47 et 49 rue Palmyre, avec le terrain sur lequel il est bâti lequel a une façade de 18 pieds sur la rue Palmyre et une profondeur d'environ 100 pieds, entre lignes parallèles, aussi un petit lot d'effets mobiliers appartenant à la succession de John R. Gaines, en communauté, conformément à l'inventaire.

Conditions—Comptant.

MARY E. GAINES,
Tutrice naturelle.
24 nov—6 f en 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Benjamin Conyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5,643—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte final présenté par George Fischer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

3 déc—3 8 12

Succession de Mme Veuve Belinda Norton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,055—Division D—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Veuve Belinda Norton, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Blanchard, administrateur de la succession de feu Pontchez de Girod, maintenant City Park, de cette ville, comme ayant été administrateur de la succession de feu Jean Baptiste Magnard, ou son représentant, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

3 déc—3,8,12

Succession de Mme Jane E. Hickok.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,985—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte final présenté par George Fischer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et le dit administrateur déchargé.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
Greffier.

25 nov—25,28—4dec

Succession de Luce Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,976—Division E—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Luce Charles, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
Greffier.

24 nov—24,28—3 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 21 jour de juillet 1885, il a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Félicie M. Haranga vs E. F. Meunier, son époux, No 14,072, Division A.—Sur motion de l'avocat de la demanderesse, sur le témoignage formé à l'appui de sa demande, la loi et le témoignage étant en faveur de la demanderesse, adjugé et décrété que le défaut enregistré, le 4 mai 1885, soit maintenant confirmé et rendu final, et, conformément à la loi, il est prononcé en faveur de la demanderesse, Mme Félicie M. Haranga, épouse de Eugène F. Meunier, et contre son dit époux dans la séparation de biens existant entre eux, et qu'elle soit et est reconnue la propriétaire dans son droit distinct de la vacherie mentionnée dans sa pétition et consistant de 12 vaches, quatorze vaches, un cheval, un wagon et les ustensiles usuels. Il est en outre ordonné et décrété que le défendeur paye les dépens du procès.

Jugement rendu le 2 juillet 1885.

Jugement (signé) le 6 novembre 1885.

(Signé) L. Tissot, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, de la ville de la Nlle-Orléans, ce 17me jour de novembre 1885, de l'année dix huit cents vingt-cinq.

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

2 déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.— COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans Micolo & Lacaze et George E. Lacaze individuellement, vs. Leurs Créanciers.—No. 16,051.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers des préfinitaires, Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membres de la raison sociale Micolo & Lacaze qui y lieu pardevant John L. Lavielle, notaire en cette ville le 6me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'application des préfinitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toute procédure judiciaire contre les personnes de la dite société et leurs biens soit suspendue. E. Lacaze, individuellement et comme membre de la dite raison sociale Micolo & Lacaze soient assignés.

Nlle Orléans, 1er décembre 1885.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN,
Député Greffier.

2 déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Thomas Reilly vs Sara Creancière.—No 17,151—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Thomas Reilly Brady, soit, et est, par le présent, accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dite créanciers soit convoquée et tenue pardevant Henry Villere, Esq., notaire public, en cette ville, samedi le 12me jour de décembre 1885, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et la personne du dit Thomas Reilly Brad, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1885.

Signé: F. A. MONROE.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

1 déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.— COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Succession de Sos Créanciers.—No 15,841.—Ordre de Cour—Que la cession des créanciers de Pauline Escobal et autres personnes intéressées soit convoquée pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 4le Nouvelle-Orléans, le dit lot de terre est désigné comme lot numéro soixante. Acquis par le défendeur de Mme E. J. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 octobre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 nov—4,11,18 25—déc 2 5.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

David Dufrêchou vs. Mlle S. S. Z. Long.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,906.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans le faubourg Tremé, désigné par le numéro six, dans l'Ilet numéro soixante quinze, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste-Anne et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, et mesurant trente-et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds, dix pouces, entre lignes parallèles, faisant face sur un côté à la rue Dumaine, d'après un plan dressé par Bourgeol, arpenteur, daté le 10 janvier, 1829, et déposé dans le bureau de F. De Armas, alors notaire en cette ville, et ainsi d'après un autre plan de L. Surgi, le 16 juin 1839, et déposé dans le bureau de T. Toreano, alors notaire en cette ville, le 29 décembre 1839.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et usages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur H. J. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er déc—1,8,15,22,29—jan 2.

VENTE DE SUCCESSION.

Succession de John R. Gaines

EN VERTU D'UN ORDRE DE L'HONorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, l'offrirai en vente, sur les lieux, à midi, SAMEDI, 26 décembre 1885, le cottage à double corps de logis, No 47 et 49 rue Palmyre, avec le terrain sur lequel il est bâti lequel a une façade de 18 pieds sur la rue Palmyre et une profondeur d'environ 100 pieds, entre lignes parallèles, aussi un petit lot d'effets mobiliers appartenant à la succession de John R. Gaines, en communauté, conformément à l'inventaire.

Conditions—Comptant.

MARY E. GAINES,
Tutrice naturelle.
24 nov—6 f en 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Benjamin Conyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parois